



**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE
Consentie au Chargé de pilotage des services
métiers de la Chambre Régionale
Et Chef de service Territoires, Environnement,
Forêt, Filières végétales**

Le Président,

Vu les articles R 511-64, R 511-69 et R 512-5 du Code Rural (livre 5)

Sur proposition du Directeur Général,

DECIDE, à compter de la date de la présente, de donner délégation à Monsieur **Christophe EGGENSCHWILLER**, Chargé de pilotage des services métiers de la Chambre Régionale et Chef de service Territoires, Environnement, Forêt, Filières végétales, à l'effet de signer au nom du président :

1) Les états de frais de déplacements

- des agents rattachés aux services dont il a la responsabilité,
- des membres des commissions et des groupes qui leur sont rattachés à l'exclusion des membres du Bureau,
- des membres des groupes projets validés et rattachés au service dont il a la responsabilité.

2) Les documents relatifs à la gestion de l'activité et des absences des agents du service

3) Les attestations de service fait des dépenses du service dont il a la responsabilité

4) Les devis émis par son service

.../...

5) Les documents relevant de la gestion administrative du fonctionnement courant de son service

Tous les documents signés par Monsieur Christophe EGGENSCHWILLER, dans le cadre de la présente délégation, seront signés *"Pour le Président et par délégation, Christophe EGGENSCHWILLER, Chef de service "*

La présente décision sera notifiée à l'agent comptable de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté.

Fait à Valparc, le 1^{er} mars 2021

Le Président de la Chambre régionale
d'agriculture Bourgogne Franche-Comté



Christian DECERLE